



# PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*La Préfète*

Lyon, le **22 DEC. 2023**

Monsieur le Président,

Conformément au 2° de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme, vous avez transmis pour avis conforme à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en tant que service instructeur, la demande de permis de construire déposée par la SCI JASTRA représentée par monsieur Le Goff Simon pour le changement de destination d'un bâtiment agricole. Il s'agit de la réhabilitation d'un bâtiment existant ainsi que d'un grenier sur une remise en extension, situés 750 route de la Carelle 69 460 SAINT ÉTIENNE DES OULLIÈRES, pour permettre la création d'un logement pour une surface totale de 414 m<sup>2</sup>.

À ce titre, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Rhône s'est prononcée le 20 décembre 2023 par voie électronique.

Le bâtiment est un bâtiment agricole, situé en zone agricole, qui a été repéré comme pouvant changer de destination dans le plan local d'urbanisme de Saint Étienne des Oullières. Cependant, le dossier ne donne aucune indication quant au maintien d'une activité agricole dans le bâti ni sur la parcelle entièrement couverte de vignes en AOP Beaujolais et Beaujolais Village. Par ailleurs, aucune information n'est donnée sur l'activité professionnelle du porteur du projet.

En ce sens, aucun élément dans le dossier ne permet de démontrer que l'activité agricole n'est pas compromise, notamment en ce que le projet pourrait impacter l'activité agricole du fait de la perte du bâti pour la filière agricole, du potentiel agricole de la parcelle et de la possibilité d'un risque de conflit d'usage ou de la création de zones de non traitement.

Aussi, la commission a émis un avis conforme défavorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Présidente de la CDPENAF  
Par délégation, le chef de service  
aménagement et appui aux territoires,

Pierre RAJEZAKOWSKI

Monsieur RONZIERE Pascal  
Président de la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône  
115, rue Paul Bert  
69 400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE